

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

DOCUMENTS A JOINDRE (indispensables pour pouvoir percevoir les allocations de stages) :

➤ ELEVE MAJEUR :

- ☐ Photocopie pièce d'identité du lycéen
- ☐ RIB du lycéen

➤ ELEVE MNEUR :

- ☐ autorisation du responsable légal complétée et signée (document pré-imprimé joint)
- ☐ photocopie du document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou extrait de naissance)
- ☐ photocopie de la pièce d'identité du lycéen
- ☐ RIB du compte bancaire choisi
- ☐ Photocopie pièce d'identité du titulaire du RIB (si autre que le lycéen)

ATTENTION : La majorité de l'élève (ou étudiant) est appréciée à la date de fin d'année scolaire.

Année scolaire 2025-2026

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de
la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Autorisation du représentant légal de l'élève mineur

uniquement pour les élèves mineurs

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :
(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au **lycée des Métiers Eugène Montel, 4 boulevard Marcel Dassault, 31770 Colomiers**
En classe de _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le
cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément au décret n°2023-765 et à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les
conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des
périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée
sur :

- ☐ Le compte bancaire de l'élève sus-cité en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)
- ☐ Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

**Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le
représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Date et signature du représentant légal